

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT**

Paris, le 7 octobre 2022 – En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par STREAMWIDE (la "**Société**") de ses propres actions, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ("**AGOA**") du 24 juin 2022.

**1\_** Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en œuvre

Autorisation du programme : AGOA du 24 juin 2022 (8<sup>ème</sup> résolution)

Décision de mise en œuvre : Conseil d'administration du 16 septembre 2022

**2\_** Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Le capital de la Société se compose de 3.053.298 actions. Au 31 août 2022, la Société détenait 111.917 actions, soit 3,67% du capital social de la Société, dont 10.159 actions sont affectées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement et 101.758 actions au titre du programme de rachat d'actions mis en œuvre lors du conseil d'administration du 27 mai 2021.

**3\_** Objectifs du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions aux fins suivantes :

- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action STREAMWIDE ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail) ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le conseil d'administration appréciera ;
- les conserver et de les céder ultérieurement ou de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers et étant précisé que le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social de la Société ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois ;
- et plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **4\_ Part maximale du capital, nombre maximal, et caractéristiques des titres de capital que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat**

Le prix maximum d'achat est fixé à 90 euros par action. Le nombre maximum d'actions pouvant être racheté est d'un maximum de 305.329 actions, soit 10 % du montant du capital social existant.

Le montant maximum des fonds nets destinés au programme de rachat s'élève à 5.000.000 euros, montant global achats/ventes net tel que défini dans la huitième résolution votée par l'AGOA en date du 24 juin 2022.

#### **5\_ Durée du programme de rachat**

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 24 juin 2022, soit jusqu'au 24 décembre 2023.

---

*Prochain communiqué financier : Chiffre d'Affaires Annuel 2022, le lundi 13 février 2023*

---

#### **À propos de STREAMWIDE (Euronext Growth: ALSTW)**

Acteur majeur depuis 20 ans sur le marché des communications critiques, STREAMWIDE a développé avec succès ses solutions logicielles **Team on mission** (missions critiques) et **Team on the run** (business critique) destinées aux administrations et aux entreprises.

Ces solutions pour smartphones et PCs, proposées en mode SaaS ou sous forme de licences, bénéficient de nombreuses fonctionnalités telles que la discussion de groupes multimédia, la VoIP, le talkie-walkie (MCPTT et MCx nouvelle génération 4G/5G LTE), la géolocalisation, la numérisation et l'automatisation des processus métier. Ces solutions innovantes répondent aux besoins croissants de transformation digitale et de coordination en temps réel des interventions. Elles permettent aux équipes terrain de transformer les contributions individuelles en succès collectifs et d'agir comme un seul homme dans les environnements professionnels les plus exigeants.

STREAMWIDE est également présent sur le marché logiciel des Services à Valeur Ajoutée pour les opérateurs télécom (messagerie vocale visuelle, facturation et taxation d'appels en temps réel, serveurs vocaux interactifs, d'applications et d'annonces) avec plus de 130 millions d'utilisateurs finaux partout dans le monde.

Basé en France et présent en Europe, aux USA, en Asie et en Afrique, STREAMWIDE est coté sur Euronext Growth (Paris) – FR0010528059.

Pour plus d'informations, <http://www.streamwide.com> et visitez nos pages LinkedIn [@streamwide](#) et Twitter [@streamwide](#).

Labellisé "entreprise innovante" par Bpifrance, STREAMWIDE est éligible aux FCPI et aux PEA-PME.

#### **Contacts**

Pascal Beglin | Olivier Truelle  
Président Directeur Général | DAF  
T +33 1 70 22 01 01  
[investisseur@streamwide.com](mailto:investisseur@streamwide.com)

Grégoire Saint-Marc  
Investor Relations  
T +33 1 53 67 36 94  
[streamwide@actus.fr](mailto:streamwide@actus.fr)

Amaury Dugast  
Press Relations  
T +33 1 53 67 36 34  
[adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

